

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

### 1. RÉSERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un versement contractuel, sous 4 jours après réception de la confirmation de réservation. Le client devra verser un acompte de 75 € plus 25 € de frais de réservation soit un total de 100 €. Le client pourra disposer de son emplacement à partir de 14 h le jour de son arrivée et devra le libérer avant 12 h le jour de son départ. Le règlement intégral du séjour devra s'effectuer au plus tard le jour de l'arrivée. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

### 2. RÉSERVATION D'UNE LOCATION

La réservation ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un versement contractuel, sous 4 jours après réception de la confirmation de réservation. Le client devra verser un acompte de 275 € + les frais de réservation de 25 € soit un total de 300 € (70 € week-end et courts séjours, pas de frais de réservation). Le règlement intégral du séjour devra s'effectuer 30 jours avant l'arrivée. A l'arrivée du client, il lui sera réclamé une caution de 200 € (sauf Pass Kiwi Avantages). Cette caution sera restituée après l'état des lieux.

Le client pourra disposer de son hébergement à partir de 16 h le jour de son arrivée (10 h pour les locations week-end) et devra le libérer avant 10 h le jour de son départ (18 h pour les locations week-end). Au moment du départ, un état des lieux sera effectué. En cas de détérioration ou de matériel manquant, les frais de remise en état seront à la charge du client. La location devra être rendue en parfait état de propreté, en cas de manquement un forfait de 75 € sera retenu à la charge du client. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locatifs.

### 3. RETARD

Le client doit occuper son emplacement ou sa location au plus tard avant 20 h le jour de son arrivée prévu. En cas de non occupation de l'emplacement ou de la location le lendemain à 12 h après la date initialement prévue d'arrivée, et sans information de la part du client, le camping pourra disposer à sa guise de l'emplacement ou de la location. Dans ce cas, tous les versements resteront acquis au camping.

### 4. À L'ARRIVÉE

Il sera remis au client à l'arrivée un bracelet de contrôle pour tous les résidents sur le camping. Le port du bracelet est obligatoire durant toute la durée du séjour. Le camping aura le droit de refuser son accès à tout résident non muni du bracelet de contrôle.

### 5. ANNULATION

Toute annulation doit s'effectuer par écrit en recommandé avec A.R. Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant la date d'arrivée prévu, 50 % de l'acompte sera restitué au client. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, l'intégralité des montants versés restera acquise au camping. Dans tous les cas les frais de réservation resteront acquis au camping. Une assurance annulation peut vous être proposée par notre service réservation. Dans le cas où le camping devrait annuler votre réservation, une indemnité égale au montant de votre acompte vous sera versée.

### 6. ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

### 7. ANIMAUX

Les animaux sont autorisés dans l'enceinte du camping sauf dans les

cas contraires mentionnés ci-dessous. Les chiens doivent être tenus en laisse. Le propriétaire devra présenter à son arrivée le carnet de vaccination de l'animal. Les chiens de catégorie 1 sont interdits dans l'enceinte du camping. Les chiens de catégorie 2 doivent être tenus en laisse, muselés et doivent bénéficier d'une surveillance particulière. Tous les animaux sont interdits dans les hébergements locatifs en juillet et août.

### 8. RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.

### 9. LITIGES

En cas de litige et après avoir saisi le service "client" de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant. Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes :

Centre de Médiation  
et d'Arbitrage de Paris  
39, avenue Franklin D. Roosevelt  
75008 Paris.

www.cmap.fr

Le client peut également saisir soit l'une des juridictions territoriale-ment compétentes en vertu du code de la procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.